

## REVUE PÉNITENTIAIRE

**Sommaire.** — 1° Le cinquantenaire de M. Charles Lucas à l'Institut de France. — 2° Nécrologie : M. Louis Mathieu Rouville. — 3° Informations diverses.

### I

#### *Le Cinquantenaire de M. Charles Lucas à l'Institut de France.*

Le 3 mars 1886, notre vénérable collègue, M. Charles Lucas, atteignait heureusement le terme de la cinquantième année de son élection à l'Institut. A la séance du 9 mars 1886, l'honorable secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, M. Jules Simon, a donné lecture à cette Académie de la lettre suivante que lui avait adressée M. Charles Lucas.

« Paris, le 3 mars 1886.

» MONSIEUR LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL ET CHER CONFRÈRE,

» J'arrive aujourd'hui, 3 mars 1886, au jour qui doit clore les cinquante années écoulées depuis mon élection à l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques). Dans cette circonstance, je croirais manquer à un sentiment de haute convenance et de profonde gratitude, si je ne m'empressais de remercier l'Académie de tout ce que j'ai dû à sa bienveillance pendant cette longue série d'années.

» J'éprouve le besoin d'insister particulièrement sur mon reconnaissant souvenir de la persévérance avec laquelle l'Académie, pleine de respect pour la liberté d'examen et de discussion, m'a encouragé et soutenu pendant le cours d'une laborieuse mission que je m'étais imposée dès 1836 et que je me suis efforcé de remplir dans la faible mesure de mes forces :

celle de seconder et constater, par des communications successives, le mouvement progressif des trois réformes humanitaires auxquelles j'ai consacré ma vie. Si la cécité n'a pas interrompu, en 1865, la continuation de mes travaux, c'est grâce aux égards dont m'avait entouré la sollicitude de l'Académie. Qu'il me soit permis de rappeler ici ces trois réformes : l'abolition de la peine de mort, la théorie de l'emprisonnement préventif, répressif et pénitentiaire et enfin la civilisation de la guerre, cette troisième réforme qui se rattache aux deux autres par le principe de légitime défense appelé, selon moi, à régir la pénalité et la guerre pour la sécurité de l'ordre social au dedans et celle de l'indépendance nationale au dehors.

» Mes communications successives, insérées dans le compte rendu des séances et travaux de l'Académie dont on doit l'utile fondation à notre savant confrère, M. Ch. Vergé, ont été écrites avec la conviction qu'il est de règle académique de respecter pour tous la liberté d'examen et de laisser à chacun la responsabilité de ses principes. J'accepte cette responsabilité sans réserve, mais non sans la plus grande déférence pour les lumières de mes savants confrères et sans ma profonde gratitude pour tout ce que j'ai dû, depuis cinquante ans que j'ai l'honneur d'appartenir à cette Académie, à l'élévation de leurs idées, à l'étendue de leurs écrits et à l'importance de leurs travaux.

» J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le Secrétaire perpétuel, de vouloir bien donner communication de cette lettre à l'Académie.

» Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire perpétuel et très honoré confrère, la cordiale expression de mes sentiments les plus dévoués.

» Ch. LUCAS »

### II

#### *Nécrologie.*

LOUIS-MATHIEU ROUVILLE

Les amis des pauvres, des prisonniers, doivent rendre un sincère hommage, donner un affectueux et reconnaissant souvenir au regretté pasteur Rouville, décédé naguère, à soixante-

quinze ans, après une carrière pastorale qui n'a pas duré moins d'un demi-siècle.

Il était, au sein de l'Église réformée de Paris, le doyen des ministres du culte. A Nîmes, son lieu de naissance, un chrétien éminent, Samuel Vincent, l'avait d'abord préparé au ministère évangélique.

Tous ceux qui l'ont connu savent quelles étaient ses lumières, quelle était aussi sa simple et naturelle éloquence. Bornons-nous ici à rappeler son activité charitable.

Vice-président de la Société Biblique protestante de Paris; vice-Président de la Société de prévoyance et de secours mutuels; secrétaire du Sou protestant; membre du Patronage des libérés, de la Société générale des Prisons, du Conseil de l'OEuvre des Libérées de Saint-Lazare depuis sa fondation, de la Société de Tempérance qui lui semblait de plus en plus nécessaire, certains vices faisant chaque jour parmi les ouvriers de visibles progrès, il s'était encore associé, il y a deux ans à peine, à la Protection de l'Enfance abandonnée ou coupable.

Il faut, de plus, réserver, mettre à part comme son œuvre propre, les *Écoles protestantes du boulevard d'Italie* qui avaient une très large place dans ses préoccupations.

Mais il était avant tout, et pour tous, depuis vingt-cinq ans, *l'aumônier des prisons*.

On connaît mal les difficiles et si souvent pénibles devoirs de l'aumônier.

Il ne suffit pas d'exhorter quelques prisonniers, dans leur cellule, en divers lieux. Il y a là une tâche particulière, un ensemble de travaux et d'efforts.

Il ne suffit pas de donner à l'œuvre une pensée de temps en temps. Il faut se donner soi-même et consacrer sa vie.

Il faut que l'aumônier soit presque toujours présent, très actif, très attentif à sa mission.

Il entend les plaintes des infortunés, et il rappelle que, si les règlements d'administration doivent être respectés, dans certains états de maladie et de souffrance l'humanité a des droits supérieurs.

Il représente l'Église, dans ces grands établissements pénitentiaires vers lesquels, à la suite de discussions récentes au sein de nos Assemblées et de lois nouvelles, se tournent aujourd'hui tous les regards.

Il entre en relations avec les familles, ou il correspond avec elles.

Il demande à propos la grâce du criminel qui s'est repenti et il l'arrache aux pernicieux conseils, au dangereux contact, à la funeste influence de la prison commune.

Il l'encourage mourant, et il l'exhorte au repentir au moment où Dieu l'appelle à comparaître devant lui.

M. Rouville a fait tout cela.

Pendant ce quart de siècle, on l'a vu sans cesse dans les prisons de Paris, où il était connu, estimé, aimé de tous. Comme il n'avait point l'enthousiasme de ceux qui débutent dans ces difficiles fonctions, il n'avait pas non plus leurs prompts et faciles découragements.

Il n'éprouvait aucune appréhension, aucune crainte, lorsque ces prisonniers souvent dangereux, venaient à lui dans sa demeure après leur libération. Sa porte était toujours ouverte; et bien qu'il eût une généreuse souscription pour toutes les œuvres, bien qu'il distribuât à plusieurs de ceux qui avaient pris l'indiscrète habitude de s'adresser à lui, des secours devenus réguliers et transformés en véritables pensions, les libérés qui avaient fait appel à sa charité ne s'en allaient pas les mains vides.

Cette charité trouvait toujours quelque nouvelle occasion de s'exercer et ne se lassait point. On regrettait parfois qu'il y eût chez lui comme une étape entre la prison ou l'hôpital et l'asile de nuit. Mais il ne se plaignait pas, pour sa part. Il répondait: « Laissez; ils sont si malheureux! Ceux qui sont en santé n'ont pas besoin de médecin, mais, au contraire, ceux qui se portent mal! »

L'activité, était enfin, comme il convient aux bons serviteurs de l'Évangile, son trait caractéristique et sa qualité maîtresse.

Il a contribué à la création de deux de nos plus grandes paroisses actuelles, Batignolles et Sainte-Marie.

Il n'était pas de ceux qui ont trouvé l'Église de Paris toute faite, si l'on peut dire, et déjà florissante. Il a contribué à l'établir et à l'étendre.

Il a, jusqu'aux derniers mois de sa vie, instruit, baptisé, prêché (1), marié, conduit au champ du repos les convois de nos frères.

---

(1) Pour donner à ceux que la parole de M. Rouville instruisait et édifiait, une importante publication, il suffirait de rassembler en un seul ouvrage, ses sermons imprimés: *le Dévouement du pasteur*; *l'Épître à Philemon* (1840); *Deux discours sur le prosélytisme* (1846); *Lydie ou la femme chrétienne* (1856);

Au temps de sa maturité, lorsque le choléra faisait à Paris de trop nombreuses victimes, il est resté durant de longues heures auprès de ceux que la mort avait déjà frappés, attendant, exposé à toutes les contagions mauvaises, les agents des pompes funèbres qui ne pouvaient suffire à leur tâche. Il a été appelé à se rendre jusqu'à onze fois au cimetière en une seule semaine (1).

En 1871, il reconnut d'anciens détenus secourus par lui parmi les incendiaires de la Commune qui voulaient détruire sa maison comme ils détruisaient les propriétés d'un trop grand nombre de ses voisins, rue de Lille. Il sut les arrêter, les émouvoir, et il put comprendre, a-t-il dit, ce jour-là, qu'un bienfait n'est jamais perdu.

Ainsi, dit M. Maxime du Camp qui a rapporté le fait dans son livre bien connu, *les Convulsions de Paris* (1<sup>re</sup> éd., t. II, p. 140), « le pasteur Rouville se montra très courageux, très éloquent, » digne fils des vieux protestants des Cévennes. »

Nous n'ajoutons rien à ces lignes. Il n'est pas possible de mieux juger.

Le pasteur ARBOUX.

### III

#### *Informations diverses.*

— L'administration pénitentiaire a entrepris la publication d'un *Bulletin* faisant connaître au public ses actes principaux. Depuis longtemps la collection officielle, devenue presque introuvable, était interrompue et, chaque année, le volume de la *Statistique des prisons* contenait, dans sa dernière partie, les *décrets, arrêtés,*

---

*la Grandeur selon le Seigneur; la Vie et la Mort en Christ* (1859); *Saint Paul accusé de ne pas être chrétien* (1866); *Tu ne tueras point* (1870); *les Causes de la misère, etc.*, etc.

(1) Il a toujours compris ainsi sa tâche, et voici ce qu'il avait déjà écrit sur le sujet dans son sermon sur *le Dévouement du pasteur*: « Voyez-le auprès de ce malade dont il presse la main livide et glacée, dont il respire l'haleine contagieuse, et auquel il ne fait quelque bien, au péril de ses jours, qu'à force de lui témoigner de l'intérêt et de l'abandon. Voyez-le, quand la famine ou la peste vient frapper tout un peuple; lorsque l'égoïsme se montre dans toute sa nudité; lorsque tous les hommes s'évitent, se fuient et que les liens les plus sacrés se dénouent, lui seul, avec tout le courage de la charité chrétienne, brave le fléau et meurt en prodiguant des secours à ses frères délaissés. »

*circulaires et instructions* qui se référaient à l'exercice publié. Malheureusement cette publication n'intervenait qu'après un délai de plusieurs années et laissait un long intervalle s'écouler entre la promulgation de ces actes et leur divulgation. Le bulletin actuel fera cesser cet inconvénient. C'est une heureuse imitation de l'édition que la *Rivista di discipline carceraria* fait tous les mois, des actes de l'administration pénitentiaire italienne. Nous y applaudissons sincèrement et nous commençons par lui emprunter la *notice sur l'organisation des services et établissements pénitentiaires français* qu'y insère l'honorable directeur de l'administration française.

— Nous recevons un beau travail de notre honorable collègue, M. le D<sup>r</sup> Merry Delabost, sur le *système pénitentiaire*, inséré dans le Dictionnaire encyclopédique, des sciences médicales qui se publie sous la direction de M. Dechambre. Nous nous empresserons de le faire connaître aux lecteurs du *Bulletin*.

— La Commission législative chargée d'examiner le projet des lois relatives à l'attribution au département de la Seine de deux concessions d'une étendue de 3200 hectares pour la création d'une école en faveur des Enfants Assistés, a chargé M. Yves Guyot de déposer un rapport favorable à cette proposition. La Chambre a immédiatement voté l'urgence et tout porte à espérer que la création de l'école va entrer prochainement dans sa période d'exécution.

Comme le savent les lecteurs du Bulletin qui ont suivi les discussions de notre Société, la Commission législative se propose de créer une école dans un domaine en pleine exploitation et réserve les concessions pour être loties plus tard entre les anciens élèves devenus majeure après une série d'épreuves qui garantirait leur moralité et leurs aptitudes.

— Notre honorable collègue, M. Frederik H. Wines, entreprend, à New-York, la publication d'un nouveau recueil pénitentiaire intitulé: *The international Record of Charities and Correction* (1) (Recueil international des œuvres de charité et de correction).

---

(1) Chez G. P. Putman's and sons, à New-York et à Londres, 27, King William Street, Strand.

Il est consacré à la discussion de toutes les questions relatives au traitement et à la direction des classes malheureuses et criminelles, considérées aux points de vue humanitaire, économique, scientifique, gouvernemental et pratique; il recueille tous les renseignements possibles dans les différentes parties du monde, et constate tous les progrès accomplis pour adoucir les souffrances des classes malheureuses et réprimer leurs excès; il est destiné non seulement aux personnes qui par leurs fonctions publiques ou privées sont appelés à diriger les œuvres de charité et de répression mais à toutes celles qui s'intéressent au bien-être et à la dignité de l'humanité. Ce recueil paraîtra mensuellement et ne coûtera chaque année que la somme modique de \$ 1. Nous souhaitons à son éminent directeur tout le succès que mérite une œuvre de science et de dévouement.

— STUDI SENESI. (1885, vol. II, fasc. 1 et 2). — Sur la validité des dons manuels, par M. Chironi. — Sur les produits des choses volées, par M. P. Rossi. — Sur quelques erreurs prédominantes dans la science économique, par M. Loris. — La physiologie des homicides, par M. F. Ferri. — Notices biographiques et bibliographiques sur des juristes siennois, par M. Caporali. — Bibliographie, par M. E. Ferri.

Fasc. 3 et 4. — Interprétation de la loi 45, Dig., de usuris et fructibus, XXII, 1. — Quelques renseignements sur la question si l'usucapion et la prescription furent des titres d'acquisition de la servitude en droit romain, par M. Piccinelli. — De la faculté accordée à l'héritier de révoquer sa renonciation, par M. Caporali. — Notices biographiques et bibliographiques sur des juristes siennois, par M. Caporali. — Sur une œuvre inconnue M. Mariano Socino, l'ancien, par M. L. de Kauer. — Bibliographie.

SÉANCE

DE LA

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PRISONS

DU 14 AVRIL 1886

Présidence de M. BÉRENGER, Sénateur, Président,  
et de M. Charles LUCAS, membre de l'Institut.

**Sommaire :** Allocution de M. le Président à M. Charles Lucas. — Réponse de M. Ch. Lucas. — Observations sur le procès-verbal de la séance précédente: M. Bérenger. — Suite de la discussion du rapport sur les mesures hospitalières destinées à empêcher les vagabonds et les mendiants de tomber dans la récidive. — MM. le professeur Duverger, rapporteur de la 1<sup>re</sup> section, Fernand Desportes, G. Dubois, le conseiller Petit, le pasteur Robin.

La séance est ouverte à 4 heures 1/2.

M. LE PRÉSIDENT. — Permettez-moi, Messieurs, en ouvrant la séance, de saluer notre éminent et vénéré doyen, M. Ch. Lucas, qu'une grave maladie a tenu longtemps éloigné de nos séances. Je suis heureux de lui témoigner au nom de la Société générale des Prisons toute la joie que nous éprouvons de le voir revenu à la santé et rendu, avec la même vigueur d'esprit, à ses beaux et utiles travaux.

Nous n'aurions pas laissé passer inaperçu le glorieux cinquantième qu'il vient d'accomplir depuis son élection à l'Académie des Sciences morales et politiques. Mais nous nous félicitons de pouvoir le fêter avec lui comme une de ces joies intimes dont chaque membre de la famille se sent à la fois pénétré et honoré.

Il est impossible de se reporter à ce que représente de travaux accomplis, de résultats obtenus, de progrès réalisés, cette